1958-1968 Succès et crises

Source: CVCE. European NAvigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

 $\mathbf{URL:}\ \mathrm{http://www.cvce.eu/obj/1958_1968_succes_et_crises-fr-5136b72a-ode2-4636-bdao-27e58b6c83e8.html$

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016





1958-1968 Succès et crises

En réaction à la crise énergétique provoquée en 1956 par la crise de Suez, l'Assemblée commune propose d'étendre les compétences de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à d'autres sources d'énergie telles que le gaz, l'électricité ou l'atome. Jean Monnet privilégie pourtant une communauté atomique distincte car il est persuadé que l'énergie atomique est une source d'énergie dotée d'un grand potentiel de développement industriel et qu'il est essentiel de promouvoir la recherche appliquée à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE) charge l'ingénieur Louis Armand, président de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), d'une étude sur les perspectives de l'énergie nucléaire en Europe. Dans son rapport, Louis Armand met en avant la nécessité pour les États européens de s'unir pour créer une industrie nucléaire capable de relever le défi énergétique que pose alors à l'Europe l'épuisement des ressources minières et sa dépendance vis-à-vis des producteurs pétroliers.

Plus qu'une communauté atomique, l'Allemagne et les trois pays du Benelux recherchent avant tout la création d'un marché commun général. Trois ans plus tôt, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Johan Willem Beyen, avait d'ailleurs déjà tenté de faire inclure dans le traité instituant la Communauté politique européenne (CPE) des dispositions pour la création automatique d'une union douanière sur la base d'une coordination des politiques monétaires et financières des Six. Cette idée se heurte pourtant aux milieux économiques français empreints d'une forte tradition protectionniste. De son côté, Jean Monnet estime qu'une telle communauté serait trop vaste et difficilement gérable. Afin de concilier les intérêts de la France et de ses partenaires, Monnet propose finalement de réaliser en même temps les deux communautés.

